

Rostrenen (Côtes-d'Armor)

L'illusion du bulletin propre

RAPPORT D'EXÉCUTION

Analyse produite le 5 juillet 2026 par Claude (Opus 4.8), à partir du bulletin officiel du contrôle sanitaire (base SISE-Eaux, ministère de la Santé, diffusée par l'API Hub'Eau) et du fichier d'instructions « L'enquêteur de votre eau ». Accompagne Le fil de l'eau, chapitre 20.

Le prélèvement

Commune	Rostrenen (22 — Côtes-d'Armor) — code INSEE 22266
Prélèvement	5 septembre 2025 à 11:58
Installation	ROSTRENEN PAR KERNE UHEL
Unité de distribution	SMKBA - ROSTRENEN
Distributeur	SAUR FRANCE EST - ARMOR ET VILAINE
Paramètres au bulletin	53

Limites de qualité (physico-chimie)	Références de qualité (physico-chimie)	Limites (bactériologie)	Références (bactériologie)
conforme	conforme	conforme	conforme

Conclusion sanitaire portée au bulletin : « Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

EN UN PARAGRAPHE

Conforme pour l'ensemble des paramètres mesurés — et tout est dans le mot « mesurés ». Ni PFAS ni pesticides n'ont été recherchés sur ce prélèvement, sur une commune dont l'autre captage a été fermé en urgence pour contamination aux PFAS.

Comment lire ce rapport

Ce document est en trois parties. La première, ci-dessus, est l'identité du prélèvement et ce que l'administration en dit. La deuxième reproduit le bulletin officiel intégral, ligne à ligne, tel que la base publique le publie — rien n'y est retiré, rien n'y est ajouté sauf les couleurs qui signalent les valeurs hors seuil. La troisième est l'analyse en six étapes : l'inventaire et les silences, la fiche de chaque substance détectée, l'écart entre seuil légal et seuil sanitaire, l'effet cocktail, la lecture territoriale, la filtration ciblée.

Une eau « conforme » l'est à un plafond réglementaire, négocié entre la santé, la faisabilité technique et le coût — pas à un seuil sanitaire de précaution. C'est cet écart que le rapport rend visible, avec ce que le bulletin ne mesure pas.

Le bulletin officiel intégral

Les 53 paramètres du prélèvement, tels que la base SISE-Eaux les publie. Les valeurs, les unités et les seuils sont recopiés sans retouche ; les couleurs sont ajoutées par la lecture.

Rouge : valeur hors du seuil qui lui est opposable (limite ou référence de qualité). **Ambre** : métabolite de pesticide au-dessus de l'ancienne limite de qualité de 0,1 µg/L, mais jugé sur la valeur de vigilance de 0,9 µg/L depuis son reclassement en « non pertinent ». Gris : valeur inférieure à la limite de quantification du laboratoire — ce n'est pas un zéro.

Paramètre	Résultat	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)	<=0 n/(100mL)	
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)	<=0 n/(100mL)	
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)		<=0 n/(100mL)
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	0	n/(100mL)		<=0 n/(100mL)
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)		<=0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0	n/mL		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal			
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal			
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal			
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal			
Coloration	<5	mg(Pt)/L		<=15 mg(Pt)/L
Turbidité néphélométrique NFU	0,17	NFU		<=2 NFU
Température de l'eau	18,8	°C		<=25 °C
pH	8,1	unité pH		>=6,5 et <=9 unité pH
pH	8,1	unité pH		>=6,5 et <=9 unité pH
Conductivité à 25°C	388	µS/cm		>=200 et <=1100 µS/cm
Titre hydrotimétrique	13	°f		
Titre alcalimétrique	<1	°f		
Titre alcalimétrique complet	10,7	°f		
Hydrogénocarbonates	130	mg/L		
Carbonates	<12,2	mg(CO3)/L		
Carbone organique total	0,7	mg(C)/L		<=2 mg(C)/L
Chlore libre	0,32	mg(Cl2)/L		
Chlore total	0,37	mg(Cl2)/L		
Chlore combiné	0,05	mg(Cl2)/L		
Aluminium total µg/l	36	µg/L		<=200 µg/L
Fer total	28	µg/L		<=200 µg/L
Chrome total	<0,5	µg/L	<=50 µg/L	
Cadmium	<0,025	µg/L	<=5 µg/L	
Antimoine	<0,5	µg/L	<=10 µg/L	
Nitrates (en NO3)	1,4	mg/L	<=50 mg/L	
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L	<=0,5 mg/L	
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,03	mg/L	<=1 mg/L	
Ammonium (en NH4)	<0,04	mg/L		<=0,1 mg/L
Trihalométhanes (4 substances)	23,24	µg/L	<=100 µg/L	
Chloroforme	9,92	µg/L	<=100 µg/L	
Bromoforme	0,86	µg/L	<=100 µg/L	
Dichloromonobromométhane	7,38	µg/L	<=100 µg/L	
Chlorodibromométhane	5,08	µg/L	<=100 µg/L	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,5	µg/L	<=10 µg/L	
Trichloroéthylène	<0,5	µg/L	<=10 µg/L	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<SEUIL	µg/L	<=10 µg/L	
Dichlorométhane	<2,5	µg/L		
Dichloroéthane-1,2	<0,9	µg/L	<=3 µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	<0,1	µg/L	<=0.5 µg/L	

Paramètre	Résultat	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<SEUIL	µg/L	<=0,1 µg/L	
Benzo(a)pyrène *	<0,001	µg/L	<=0.01 µg/L	
Benzo(b)fluoranthène	<0,001	µg/L	<=0.1 µg/L	
Benzo(k)fluoranthène	<0,001	µg/L	<=0.1 µg/L	
Benzo(g,h,i)peryène	<0,001	µg/L	<=0.1 µg/L	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,001	µg/L	<=0.1 µg/L	
Fluoranthène *	<0,001	µg/L		

L'analyse en six étapes

Conforme pour l'ensemble des paramètres mesurés — et tout est dans le mot « mesurés ». Ni PFAS ni pesticides n'ont été recherchés sur ce prélèvement, sur une commune dont l'autre captage a été fermé en urgence pour contamination aux PFAS.

1. Inventaire — et surtout, les silences

Ce qui est mesuré et détecté

53 paramètres. C'est peu — le premier fait notable de ce bulletin. Sont quantifiés : nitrates 1,4 mg/L ; conductivité 388 µS/cm, TH 13 °f, alcalinité 10,7 °f, hydrogénocarbonates 130 mg/L, pH 8,1 ; carbone organique total 0,7 mg(C)/L ; turbidité 0,17 NFU ; température 18,8 °C ; fer 28 µg/L ; aluminium 36 µg/L ; chlore libre 0,32, chlore total 0,37 et chlore combiné 0,05 mg(Cl₂)/L.

Trihalométhanes 23,24 µg/L (chloroforme 9,92 ; dichloromonobromométhane 7,38 ; chlorodibromométhane 5,08 ; bromoforme 0,86). Bactériologie parfaite.

Ce qui n'a pas été cherché — et c'est décisif

Ce bulletin ne comporte aucune ligne PFAS. Aucune. Il ne comporte pas davantage de panel pesticides : ni molécules mères, ni métabolites. Ces deux familles n'ont tout simplement pas été recherchées sur ce prélèvement.

La conclusion sanitaire dit : « conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ». Tout est dans le dernier mot. Un bulletin de 53 lignes ne peut pas dire la même chose qu'un bulletin de 400.

Les acides haloacétiques ne sont pas mesurés non plus, alors que les trihalométhanes sont les plus élevés de la série.

2 & 3. Fiche par substance, et écart entre seuil légal et seuil sanitaire

Nitrates : 1,4 mg/L

Remarquablement bas — les plus bas de la série. Sous le repère sanitaire danois de 3,87 mg/L, ce qui est rare. Sur ce paramètre, l'eau est excellente, et cela mérite d'être dit sans réserve.

Trihalométhanes : 23,24 µg/L

Conformes (limite 100 µg/L), mais les plus élevés des six bulletins. Ils signent une eau de surface : le réservoir de Kerné Uhel, chlorée après clarification. Le fer à 28 µg/L et l'aluminium à 36 µg/L confirment ce traitement.

Les trihalométhanes sont classés cancérogènes possibles par le CIRC (groupe 2B). À 23 µg/L on est loin de la limite, mais leur présence dit que la matière organique et le chlore se rencontrent en quantité. Les acides haloacétiques, l'autre famille de sous-produits, n'étant pas dosés, la moitié du tableau manque.

Équilibre et minéralisation

Conductivité 388 µS/cm, TH 13 °f, pH 8,1 : une eau douce mais dans la plage de référence, et le bulletin ne la classe pas agressive. Sur ce point, elle se comporte mieux que Montech, Vourles ou Ally.

Le paramètre absent le plus important

Il n'y a pas de ligne PFAS à commenter — et c'est précisément ce qu'il faut commenter. Depuis le 1er février 2025, la recherche des PFAS est intégrée au contrôle sanitaire ; ce prélèvement de septembre 2025 ne la porte pas.

4. Effet cocktail

Rien à assembler dans ce bulletin : un seul groupe de contaminants y figure, les sous-produits de chloration, et encore incomplètement, les acides haloacétiques n'étant pas dosés.

Mais l'absence de cocktail dans un bulletin n'est pas l'absence de cocktail dans l'eau. Elle peut n'être que l'absence de mesure. C'est ici le cas.

5. Lecture territoriale

Ce que le bulletin montre : une eau de surface bretonne, chlorée, très peu chargée en nitrates — ce qui, dans le Centre-Bretagne, n'a rien d'évident et suggère un bassin versant préservé ou une ressource bien protégée.

Ce que le bulletin ne montre pas, il faut aller le chercher ailleurs. Le média d'investigation breton Splann ! a révélé en mars 2025 que l'autre source de Rostrenen — le captage de Coadernault, qui alimentait environ les deux tiers de la commune — était contaminée aux PFAS depuis 2017 : une concentration moyenne rapportée de 359 ng/L pour une limite de 100, un pic à 837 ng/L en septembre 2020, et 312 ng/L mesurés dans l'eau distribuée en juillet 2024, soit environ trois fois la limite. Le captage a été fermé à l'été 2024. Ces éléments sont ceux publiés par Splann ! et doivent lui être attribués.

Le réservoir de Kerné Uhel — celui de ce bulletin — est précisément la ressource qui a pris le relais.

Autrement dit : cette eau paraît irréprochable en grande partie parce qu'on n'a pas cherché ce qui posait problème juste à côté. C'est le « on ne trouve que ce qu'on cherche » à l'état pur.

Ce qu'il faudrait demander en plus, et en priorité : une recherche PFAS et un panel pesticides complet sur cette ressource.

6. Filtration ciblée

- Sur ce que montre ce bulletin, un simple charbon actif suffirait : il traite le chlore, les trihalométhanes et le goût, qui sont les seuls paramètres réellement chargés.
- Sur ce que ce bulletin ne montre pas, la réponse est différente. Face à des PFAS non recherchés, seule l'osmose inverse protège de façon fiable — ou un charbon actif spécifiquement dimensionné pour les PFAS, comme celui installé après coup sur le captage de Coadernault.
- Pas d'enjeu nitrates ici : 1,4 mg/L ne justifie aucun traitement.

Le raisonnement se déplace : il ne s'agit plus de traiter ce que l'analyse montre, mais de décider quoi faire de ce qu'elle ne dit pas.

Le mot de la fin

C'est le bulletin le plus instructif de la série, et le seul dont la leçon ne tient pas dans ses chiffres. Un bulletin « conforme » n'est pas une garantie d'innocuité : c'est le reflet d'un panel de mesure, et de ses angles morts. Ici l'angle mort avait un nom, une adresse et une date de fermeture.

GARDE-FOU

Ce rapport a été produit en donnant à une intelligence artificielle le bulletin officiel reproduit ci-dessus et le fichier d'instructions « L'enquêteur de votre eau ». Il est reproduit tel que l'outil l'a rendu, à la date d'exécution indiquée. Une intelligence artificielle peut se tromper : mal lire une unité, confondre deux seuils, surinterpréter une corrélation. Les seuils cités doivent toujours être revérifiés auprès des sources officielles — sante.gouv.fr, ANSES, EFSA, OMS. En cas de divergence, le bulletin réel et les avis d'agence font foi. Ce document n'est pas un avis médical.